

Rénovation énergétique des copropriétés :

Le nouveau parcours de formation DynaMOE COPRO est disponible

Testé en mars dernier par un panel d'architectes, maîtres d'œuvre et bureaux d'études¹, le nouveau parcours de formation FEEBAT DynaMOE COPRO est désormais accessible à tous !

Onze premiers organismes de formation sont habilités à délivrer cette nouvelle formation. Son objectif principal : renforcer les compétences des architectes et maîtres d'œuvre et les outiller dans la mise en œuvre de projets de rénovation énergétique en copropriété, en intégrant toutes les dimensions complexes de ce type projet : technique, économique, réglementaire et humaine.

La France compte près de 600 000² copropriétés. Un grand nombre d'entre elles doivent faire l'objet de travaux de rénovation énergétique. Limiter leur empreinte carbone, réduire les dépenses des occupants, répondre aux exigences publiques de lutte contre la précarité énergétique : les objectifs et bénéfiques sont multiples.

Ces projets complexes, conditionnés par le cadre réglementaire et économique, mobilise des expertises techniques spécifiques propres aux copropriétés, ainsi que des compétences méthodologiques et humaines pour faire face aux difficultés inhérentes aux circuits de décisions impliquant les copropriétaires, qui restent à convaincre.

Le nouveau parcours de formation DynaMOE COPRO, développé par le programme FEEBAT, intègre toutes ces composantes :

Pour qui : architectes, maîtres d'œuvre, bureaux d'Etudes.

Pour quoi :

- **Élaborer des stratégies de rénovation énergétique** performante basées sur les volets techniques (facteurs technologiques, pathologiques...), humains (convaincre les copropriétaires...) et financiers (soutenir la faisabilité économique des scénarii proposés) ;
- **Se positionner, parmi l'audit énergétique et les autres dispositifs**, dans le contexte de la rénovation énergétique en copropriété ;
- **Promouvoir, auprès des copropriétaires, la rénovation énergétique performante** en s'appuyant sur l'audit énergétique ;
- **Obtenir la reconnaissance d'auditeur énergétique en copropriétés**, pour les architectes et sociétés d'architecture, conformément à l'Annexe III du décret n° 2018-416 du 30 mai 2018.

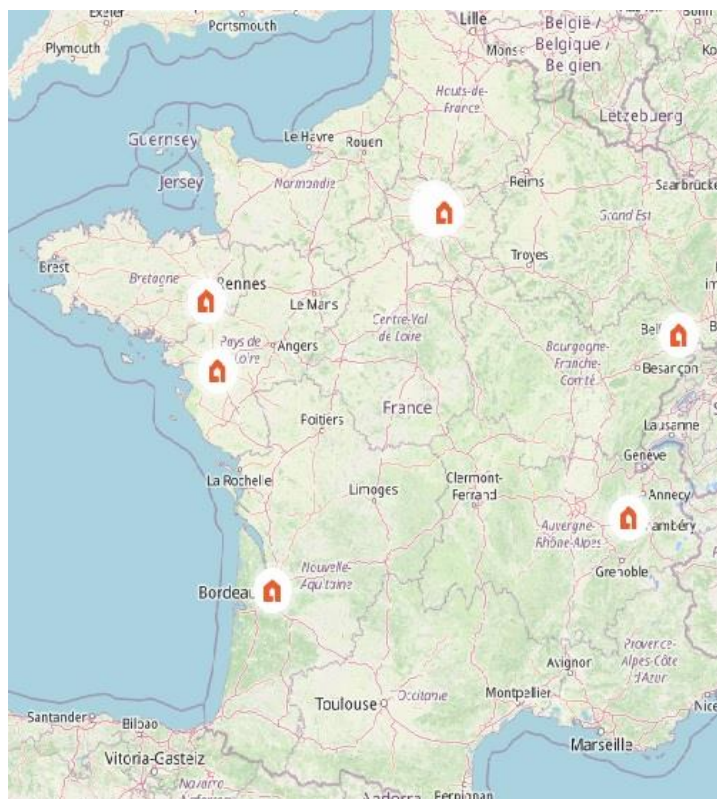
Comment : via un parcours de 5,5 jours, en présentiel et distanciel :



¹ <https://www.youtube.com/watch?v=Xh-xYQC0jLM>

² Source : Chiffres copropriétés de l'ANAH

Où et avec qui : en région et sur Paris, via, à date, onze organismes de formation déjà habilités (1 point signalé sur la carte ci-dessous peut représenter plusieurs organismes de formation) :



[En savoir plus sur le nouveau parcours de formation DynaMOE COPRO](#)

Contact presse :

Agence Le Bonheur est dans la Com'
Ingrid Launay-Cotrebil / Aurélie Fitoussi
01 60 36 22 12 – launay@bcomrp.com

À propos de FEEBAT - Programme national CEE de Formation aux Économies d'Énergie dans le Bâtiment

Au cœur d'un écosystème inédit, fédérant les acteurs du bâtiment et de l'architecture, de la formation et de l'enseignement (ministères, organisations professionnelles, institutionnels, etc.), FEEBAT, créé en 2007 dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), conçoit des modules et parcours de formation dédiés à la rénovation énergétique performante, reposant sur des modalités pédagogiques innovantes et délivrés par des organismes de formation habilités. FEEBAT accompagne la montée en compétences des professionnels en activité (artisans et entreprises du bâtiment, architectes et maîtres d'œuvre), de ceux de demain (élèves, apprentis et étudiants en lycées, Organismes de Formation par l'Apprentissage – Centres de Formation des apprentis OFA – CFA - et Écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage – ENSAP), mais aussi de leurs enseignants et formateurs.

www.feebat.org